

Quelques consignes - Location salle des fêtes

Avant de rendre les clés ainsi que tous les documents (dont l'état des lieux complété entièrement), nous vous remercions de bien vouloir :

- **Nettoyer** : les tables et les chaises que vous avez utilisées, le sol (**eau de javel + eau chaude**), les toilettes et le frigo (le débrancher et le laisser semi-ouvert), le lave-vaisselle (le laisser ouvert après utilisation).
- **Ranger et VERIFIER** : toutes les chaises et les ranger par 10 à un carreau du mur et à l'endroit où vous les avez trouvées en arrivant.

BIEN VERIFIER TOUTES les tables, elles doivent être rangées face contre face **MAIS JAMAIS face contre les pieds.**

MERCI DE NOUS INFORMER (par mail avec photos à secretariat@mairie-saint-marcel.fr dès le samedi matin !) **SI VOUS CONSTATEZ UNE OU PLUSIEURS TABLES et/ou CHAISES ABIMÉES, CASSÉES, TROUÉES...** Sans cela, et si l'agent technique remarque une dégradation, le chèque de caution de 400€ pourra être encaissé.



- **Changer et vider** : **TOUTES LES POUBELLES** (même celles des toilettes),
Merci de ne pas jeter les serviettes hygiéniques dans les TOILETTES mais bien dans les poubelles prévues à cet effet.
- **Eteindre** : toutes les lumières et le chauffage,
- **Fermer** : toutes les fenêtres et les portes,
- **Poubelle - Bac noir extérieur** : Merci de le laisser à l'endroit où vous l'avez trouvé (en bord de route)

Si la salle n'est pas rendue propre (comme noté sur la convention), le chèque de caution (100€) sera encaissé.

Les 2 chèques de caution ne pourront vous être rendus qu'à partir du samedi suivant votre location !

RAPPEL : les clés ainsi que tous les documents (dont l'état des lieux complété), sont à nous rendre en main propre, le lundi matin entre 09h00 et 12h00 !

Vous en remerciant par avance.

Le secrétariat